

Intervention de Franck Montaugé

Projet de loi de finance 2016 / mission Economie 28 novembre 2015

M. le Président,

M. le Ministre,

Chers collègues,

Le budget 2016 de la mission économie s'inscrit dans une trajectoire qui conjugue deux objectifs étroitement liés : le redressement économique et productif de la France et la contribution à la restauration progressive des comptes publics de la Nation.

Compte tenu du temps imparti, je centrerai mon propos sur l'appréciation qui peut être faite du budget 2016 consacré à la politique industrielle à partir de l'examen des crédits du **programme 134 « développement des entreprises et du tourisme »**.

J'aborderai également la question de l'équipement en infrastructures numériques des territoires, le **programme 343 « Plan France très haut débit »**.

L'appréciation du budget consacré en 2016 à la politique industrielle de la France ne peut, et loin s'en faut, se limiter à l'analyse du programme 134.

Sur la question de la place de l'industrie dans notre production, nous partons de loin et la régression de la part de la production industrielle au cours des décennies passées a été considérable, se traduisant par une perte de plus de 3 millions d'emplois depuis 1980 : 5,7 millions à l'époque, 2,4 aujourd'hui.

Ces emplois perdus nous font défaut aujourd'hui, a fortiori dans un contexte de croissance encore trop faible et de solde net d'arrivée sur le marché du travail de l'ordre de + 150 000 par an. Les derniers chiffres du chômage nous le rappellent.

Mais ni ces chiffres, ni leurs tendances ne doivent nous faire dévier de la trajectoire qui a été engagée, par le gouvernement et le ministre de l'Industrie, de reconstruction d'un tissu industriel performant nécessaire au nouveau monde industriel qui naît, et dont nous devons être activement partie prenante.

Perte de compétitivité, destruction d'emplois, croissance encore insuffisante, concurrence exacerbée au niveau européen comme mondial, la question que pose l'examen des crédits de cette mission, au-delà de l'évolution des chiffres, est de savoir si la réorientation de notre stratégie nationale en matière d'économie est pertinente et prometteuse.

Je réponds oui à cette question et je m'en explique.

Deux dispositifs complémentaires contribuent à l'amélioration de la compétitivité globale de notre industrie :

- d'abord les mesures fiscales d'allègements de charges prises dans le cadre du Pacte de responsabilité.
- ensuite le déroulement des PIA dont les soutiens s'ajoutent aux enveloppes budgétaires pré-existantes.

Aux côtés des programmes **134 et 192** de la mission **Economie, le PIA est devenu le principal canal financier de soutien à l'innovation industrielle.**

13.5 M€ sont engagés à 80%.

En 5 ans, le PIA a injecté 2 M€/an de dotations publiques vers l'amont du secteur industriel.

Deux autres composantes du PIA ont une dimension plus transversale, mais impactent aussi fortement le secteur industriel :

- Le programme « **Economie numérique** » pour une dotation de 4.5 M€ dont 2.6 M€ d'aides aux entreprises du secteur (hors réseaux THD et transition numérique de l'Etat), engagés à 61%
- Le programme « **développement durable** » pour 2 M€ concernant directement l'industrie, engagés à 45%.

Au total, les enveloppes des PIA fléchées vers l'industrie représentent 18.2 M€, engagés à hauteur de 13.5 M€, soit 74%, ce qui représente un effort annuel de 2.7 M€ depuis la fin de 2011.

Après avoir cru, pendant plus de 30 ans, que les pays industrialisés s'acheminaient tous, à plus ou moins long terme, vers une société post industrielle dans laquelle les activités de service supplanteraient les activités de production, **que l'industrie serait supplantée par le tertiaire**, on constate aujourd'hui l'émergence d'un modèle hyper-industriel qui allie production industrielle et activités de services.

L'émergence d'**une telle société hyper-industrielle** constitue une **chance pour notre pays** !

D'autant plus si elle s'inscrit dans un objectif de transition écologique ! Ce qui est le cas.

La stratégie des PIA et de la Nouvelle France Industrielle sert cette ambition majeure qui nous permet de créer les emplois durables pour aujourd'hui et plus encore pour demain.

Je salue la constance et la résolution du gouvernement et du ministre de l'Economie dans le pilotage efficient de cette stratégie essentielle pour redresser notre appareil productif !

En parallèle de la NFI, les dépenses fiscales figurant à ce budget constituent un appui majeur au rétablissement à très court terme de notre **compétitivité – prix.**

Trois dispositifs principaux ont un impact financier important sur le secteur industriel :

- Le CIR par un abaissement de la charge fiscale des entreprises de l'ordre de 5,5 M€ par an, **dont 3.3 M€ pour l'industrie**
- Le CICE avec un impact estimé à 14,2 M€ pour 2014 dont **2,9 M€ pour l'industrie**
- Le dispositif de suramortissement avec 500 m€ par an en année pleine dont **100 m€ par an pour l'industrie**

A ce dispositif s'ajoutent d'autres dépenses fiscales qui ont un impact financier sur le secteur industriel, notamment l'ensemble des mesures qui entrent dans le Pacte de responsabilité et de solidarité, hors CICE :

- les exonérations de cotisations patronales versées aux Urssaf ;
- la révision du barème des allègements existants jusqu'à 1,6 fois le Smic ;
- la baisse des cotisations familiales pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic.

Auxquels il faut rajouter

- la disparition progressive de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- et la suppression, dès 2016, de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés.

L'ensemble de ces mesures représente un **allègement fiscal pour les entreprises de l'ordre de 13 M€ pour 2016, dont 2 M€ en 2016 pour les entreprises du secteur industriel.**

Au total le **cumul des dispositifs fiscaux** représente **pour l'industrie plus de 8 M€ en 2016.**

Si l'on met bout à bout les financements budgétaires, ceux du PIA et les dépenses fiscales, on obtient un **effort financier global pour soutenir les politiques industrielles qui atteint 11,2 M€.**

C'est un montant considérable, qu'effectivement la lecture directe des programmes de la mission ne permet pas d'appréhender à sa juste mesure qui est considérable !

Même si certaines enveloppes sont en baisse, **il reste que** l'analyse des données budgétaires ramenées dans le champ de l'industrie montre sans ambiguïté que **la Nation investit de nouveau massivement dans son redressement industriel.**

Les premiers effets de ces actions se font sentir.

Depuis la fin 2014, nos coûts unitaires salariaux sont inférieurs à ceux de notre voisin.

Pour terminer, je voudrais souligner, pour la saluer, l'action du gouvernement et au-delà du gouvernement, de toutes les collectivités locales dans l'équipement de nos territoires en matière de THD.

Le **programme 343** constitue le cadre de l'intervention financière de l'Etat dans le « Plan France très haut débit ».

Le déploiement du très haut débit sur tout le territoire à horizon 2022 représente plus de 20 M€ d'investissements, dont 13 à 14 M€ au titre des « **réseaux d'initiative publique** » dans les zones non-denses.

D'ici 2022, 3 M€ représentant 50% du financement des RIP seront consacrés à l'équipement des territoires ruraux, donc hors métropoles et agglomérations.

188 m€ d'autorisations d'engagement sont ouverts au titre de 2016.

Ces équipements d'infrastructures conditionnent la capacité de nos territoires à maintenir et à accueillir des populations, à offrir également des conditions techniques indispensables à l'accueil de nos entreprises.

89 départements se sont engagés résolument dans ce grand projet, dont certains en quasi-pionniers comme le Gers, et je salue cette coopération Etat-collectivités tout à fait exemplaire, traduite dans les « Contrats de plan Etat-Région » que nous signons en ce moment.

Conclusion

M. le Président, M. le ministre, chers collègues,

Je ne pense pas que l'on puisse réduire l'appréciation d'un budget comme celui de la mission économie, pour sa part touchant à l'industrie, au seul examen des niveaux ou des tendances des CP ou des AP des programmes concernés.

Notre approche doit être fondée sur l'efficacité des fonds engagés et nous devons mesurer l'effet levier des stratégies déployées, des fonds engagés sur l'économie nationale globale.

Des indicateurs adaptés à ce nouvel agrégat seraient à cet effet bien utiles.

De l'Etat producteur d'antan nous devons passer en la matière à un Etat stratège ... qui doit aussi, **dans d'autres domaines d'intervention**, garder son rôle social protecteur !

Dans ce monde où l'innovation technologique est au cœur des processus industriels, la rapidité d'adaptation est essentielle et l'Etat doit impulser, accompagner les modèles et processus de transition.

C'est à ce prix que le redressement productif dans la compétitivité pourra s'opérer, au bénéfice de nos concitoyens qui doivent **chacun** trouver leur place dans la création de valeur nationale.

Nous sommes sur le chemin et même si beaucoup reste à faire, **convenons ensemble**, au regard des premiers signes positifs qui nous parviennent et du formidable potentiel de notre pays, que les orientations prises sont les bonnes et qu'elles doivent être approfondies.

Il en est de même pour l'ensemble des crédits de la mission Economie et nous soutiendrons donc ce budget.

Je vous remercie.